



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 26 mai 2020, ouverte à 19 heures

Présents : Mme Estelle BRONN, Mme Caroline DINDAULT, M. Christophe WEISS, M. Frédéric LANG, M. Jérôme DAVID, Mme Angélique KREISS, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, Mme LOHMULLER Aurélie, Mme CLAUSS Nathalie, M. RUE Frédéric.

ABSENT : M. STARCK Thomas, Conseiller Municipal, absent en début de séance, rejoint l'assemblée au Point 2020-20.

2020 – 16 : Procès-verbal de l'installation du conseil municipal

Commune de DAUBENSAND
Le 26 mai 2020

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 19 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Mme Estelle BRONN, Mme Caroline DINDAULT, M. Christophe WEISS, M. Frédéric LANG, M. Jérôme DAVID, Mme Angélique KREISS, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, M. Thomas STARCK (arrivé en point 2020-20), Mme LOHMULLER Aurélie, Mme CLAUSS Nathalie, M. RUE Frédéric.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Estelle BRONN, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Mme Caroline DINDAULT, M. Christophe WEISS, M. Frédéric LANG, M. Jérôme DAVID, Mme Angélique KREISS, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, M. Thomas STARCK, Mme LOHMULLER Aurélie, Mme CLAUSS Nathalie, M. RUE Frédéric dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné M. DAVID Jérôme et Mme LOHMULLER Aurélie, assesseurs.

2020 – 17 : Désignation du secrétaire de séance

Le conseil désigne Mme Angélique KREISS secrétaire de séance, plus jeune des conseillers municipaux.

2020 – 18 : Election du maire

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire : *Premier tour de scrutin*

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	10
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	9
- <i>majorité absolue</i> :	6

A obtenu :

- Mme Estelle BRONN : 9 voix

Madame Estelle BRONN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée MAIRE, et a été installée.
Madame Estelle BRONN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2020 – 19 : Délibération pour la création des postes d'adjoints

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.
Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** des membres présents, la création de 2 (deux) postes d'adjoints au maire.

2020 – 20 : Élection du premier adjoint et du second adjoint

M. STARCK Thomas rejoint l'assemblée.

Élection du premier adjoint

Premier tour de scrutin

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Estelle BRONN, élue Maire,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	10
- <i>majorité absolue</i> :	6

A obtenu :

- Mme Caroline DINDAULT : 10 voix

Mme. Caroline DINDAULT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée PREMIER ADJOINT et a été immédiatement installée.

Élection du second adjoint

Premier tour de scrutin

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du Second Adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	1
- suffrages exprimés :	10
- <i>majorité absolue</i> :	6

A obtenu :

- M. Christophe WEISS : 10 voix

M. Christophe WEISS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé SECOND ADJOINT et a été immédiatement installé.

Observations et réclamations :
Néant

2020 – 21 : La charte de l'Elu

Mme le Maire procède à la lecture de la charte de l'Elu.